Concours section : EXT-DPIP-2026

Epreuve matière : Composition externe Finances publiques

N° Anonymat : BDLUO179 KG Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP EXTERNE Session : 2026

Epreuve : Composition Date de l'épreuve : 12/02/26

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Finances publiques

"Je suis à la tête d'un Etat en faillite sur le plan financier" déclarait François Fillon en 2017. Si un Etat ne fait pas faillite au sens juridique du terme comme c'est le cas pour une entreprise cette assertion révèle néanmoins un risque bien réel.

A l'heure où le niveau de la dette française atteint des niveaux sans précédent, s'élevant à plus de 117,5% du PIB, soit 3483 milliards d'euros (Insee 2025), la question de sa soutenabilité se pose avec acuité.

La dette publique désigne l'ensemble des engagements financiers sous forme d'emprunts par les administrations publiques (Etat, APUL et ASSO) afin de rembourser les déficits accumulés. Ces déficits peuvent être conjoncturels (dû aux aléas des cycles économiques) ou structurels (corrigés d'effets de la conjoncture ou des mesures exceptionnelles).

Ainsi la soutenabilité de la dette publique renvoie à la capacité pour un Etat à stabiliser sa dette en pourcentage de son produit intérieur brut (ratio dette/PIB) sans que ceci nécessite de choc majeur de la conjoncture économique et budgétaire. Autrement dit, la soutenabilité de la dette s'évalue à la capacité d'un Etat à pouvoir équilibrer son niveau endettement au niveau de la richesse

RIEP - MA 520

produite. Le montant de l'endettement d'un État devient donc excessif et insoutenable lorsqu'il dépasse le montant de la richesse produite par le pays.

Cette soutenabilité dépend directement du rapport entre le taux d'intérêt nominal de la dette (i) et le taux nominal de croissance (g), dans la mesure où si i est supérieur à g le ratio dette/PIB augmentera mécaniquement par effet d'entraînement (effet boule de neige).

Dès lors, la soutenabilité de la dette publique poursuit plusieurs objectifs.

D'une part une dette soutenable est souhaitable afin de sécuriser sa signature auprès des marchés financiers, afin que les investisseurs n'appliquent pas une prime de risque trop élevée qui aurait pour conséquence de faire monter les taux d'intérêts et donc d'augmenter le coût de la dette.

D'autre part, une dette soutenable permet d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics de qualité, dans la mesure où une part importante des dépenses publiques destinées à financer ces services peut être absorbée par le remboursement des intérêts de la dette, réduisant de fait les marges de manoeuvres de l'État. A ce titre le remboursement de la dette constitue le deuxième poste budgétaire de l'État après l'éducation (pour un montant de 50 milliards d'euros en 2024 soit 11% du budget selon le programme « Charge de la dette et de la trésorerie »).

En outre, la soutenabilité de la dette publique soulève plusieurs enjeux, au premier chef desquels se trouve celui du faible niveau de croissance économique de la France, qui ne parvient pas à s'inscrire sur la même trajectoire que la dépenses publique, fortement dynamique. Cet effet ciseau est à l'origine d'une accumulation de déficits qui alimentent la dette sans lui permettre de se stabiliser.

De plus, le montant excessif de la dette publique menace sa soutenabilité dans la mesure où elle expose la France à un risque d'insolvabilité en cas de hausse des taux soudain sur les marchés financiers. Dans la même prolongement, la récente dégradation de la notation de la France par l'agence de notation Fitch (AA−) est la preuve d'une confiance qui s'effrite petit à petit.

Au regards de ces nombreux enjeux, il conviendra ainsi de se demander dans quelle mesure la situation des finances publique de la France permet aujourd'hui d'inscrire la dette publique au sein d'un trajectoire publique soutenable pour les années à venir.

La soutenabilité de la dette publique s'est fortement érodée depuis ces dernières années mais sa signature est pour le moment protégée par un cadre juridico-institutionnel fiable (I). Si le coût de la dette reste encore supportable, son stock est devenu largement excessif, appelant à un retour à un solde primaire positif (II).

I/ La soutenabilité de la dette publique s'est fortement érodée depuis ces dernières années mais sa signature reste pour le moment protégée par un cadre juridico-institutionnel fiable

3.1/2...

L'accumulation de déficits structurels ont contribué à la dégradation de la soutenabilité de la dette publique (A). Cependant, le remboursement de la dette publique s'effectue dans des conditions favorables grâce à un cadre juridico-institutionnel fiable qui protège sa signature et sa soutenabilité (B).

A/ La soutenabilité de la dette publique s'est fortement érodée depuis ces dernières années du fait de l'accumulation de déficits structurels

Si au lendemain de la crise économique de 2008, le niveau de la dette était proche du seuil de Maastricht (inférieur à 60% du PIB) elle s'élève aujourd'hui à près du double de cette objectif.

La Cour des comptes, dans son rapport sur la situation et les perspectives financières des finances publiques (juin 2025) pointe en effet une forte dégradation des finances publiques au cours des deux dernières années, qui est le résultat selon elle d'une dérive structurelle liée à des dépenses primaires (hors intérêt de la dette) dynamiques (+2,6% en 2024) et une croissance faible (autour de 1%).

Ainsi l'augmentation du montant de la dette publique et la dégradation du solde public est principalement dû à l'incapacité pour la France de contenir ses dépenses. Celles-ci sont restées dynamiques en particulier pour les dépenses des collectivités territoriales (+4,35%), tandis que la dynamique spontanée de ces ressources (hors nouvelles mesures) est restée faible du fait d'une moindre évolution des recettes des différentes impositions (Taxe sur

Concours section : EXT-DPIP-2026

Epreuve matière : Composition externe Finances publiques

N° Anonymat : BDLUO179 KG Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPiP EXTERNE Session : 2026

Epreuve : Composition Date de l'épreuve : 12/02/26

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

la valeur ajoutée (TVA), Droits de mutations à titre gratuits (DITTO), Impôts sur le revenu (IR), impots sur les sociétés (IS).

Cette absence de maîtrise des dépenses conduit ainsi la France à un des niveaux de déficit les plus élevé de la zone euro (5,8% en 2024, soit - 169 milliard d'euro) et un niveau de dette qui ne cesse d'augmenter, alors que d'autres pays européens ont pourtant réussi à réduire leur endettement. C'est notamment le cas de la Grèce qui depuis 2020 a réussi à diminuer de 45 point son ratio dette/PIB.

Cette situation a ainsi pour conséquence de doubler l'effort de redressement pour revenir sous le seuil des 3% du PIB conformément à nos engagements européens celui ci passant de 55 milliard d'euro à plus de 105 milliards d'euros d'ici 2029 (Cour des comptes, rapport précité).

Malgré le choc de la pandémie du covid-19 le PSTAB 2023-2027 estime que la part des déficits conjoncturels à l'origine de la dégradation du solde aura disparu d'ici 2030. En effet, la dégradation de la soutenabilité de la dette publique est aujourd'hui largement dû à un solde publique structurellement déficitaire qui alimente la dette chaque années, contribuant à la faire augmenter, tandis que la richesse produit ne progresse pas aussi

S 1/2

RIEP - MA 520

rité. A titre d'exemple, pour un déficit publique de 5,8 en 2024, 3,6 % étaient dû à un déficit structurelle.

La dette publique reste pourtant soutenable car elle évolue dans un cadre qui lui est favorable

B/ La dette publique française s'inscrit au sein d'un cadre juridico-institutionnel fiable lui permettant de sécuriser en partie sa soutenabilité

La dette révèle un besoin de financement annuel qui se matérialise par le remboursement des déficits, des intérêts de la dette, du capital emprunté arrivé à échéance et du décalage de trésorerie (décaissement et encaissement). Ce remboursement est assuré par l'Agence France trésor.

Crée en 2012 ce service compétence national a pour objectif d'assurer la soutenabilité de la dette en sécurisant la liquidité des titres d'émissions de dette. Pour ce faire elle émet des obligations assimilables du trésors, ce qui lui permet d'ajouter à des lignes pré-existantes de nouvelles obligations et d'éviter de multiplier les titres d'emissions à faible montant, moins liquides sur le marché. Par ailleurs afin d'éviter un mur de refinancement, l'AFT lisse les échéances de la dette en rachetant ces propres titres lorsque les taux sont avantageux et en réemprunt

ensuite (mécanisme de swap).

En outre la crédibilité de la signature française repose sur le fait que tous les titres sont émis en euros, une monnaie fortement utilisée à l'international et qui ne présente ainsi pas de risque de taux de change pour les investisseurs, à la différence d'une monnaie nationale (par exemple le franc). A cela s'ajoute qu'une large partie des titres ont été émis à taux fixe, ce qui protège le financement de la dette d'un choc économique sur les marchés financiers qui conduirait à augmenter les taux d'intérêts.

Par ailleurs, la soutenabilité de la dette publique est protégée par la BCE et l'eurosystème qui détiennent un total plus de 25% des titres de dette des grands états de la zone euro, réduisant ainsi la part de la dette détenue par les investisseurs étrangers, qui était en 2012 de 2/3 et qui est aujourd'hui plus que de 50%. La réduction de la part des investisseurs étrangers contribue à sécuriser la financement de la dette publique, avec des taux d'intérêt plus avantageux, favorisant in fine la stabilisation du ratio i/g, condition d'une dette soutenable.

Plus largement, la France est soumise à une certaine discipline budgétaire dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance (PSC) et du Traité sur stabilité la convergence et la gouvernance (TSCG), lui imposant de garder une trajectoire soutenable de réduction des déficits publics et de la dette, sous peine de mécanisme de correction et de sanction, autre signe de confiance pour les investisseurs.

II/ Si le coût de la dette reste encore supportable, son stock est aujourd'hui devenu largement excessif, nécessitant le retour des finances publique à solde primaire excédentaire afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire de la dette.

La France bénéficie pour l'heure d'un marché liquide et de faciliter de placement qui lui permettent de se refinancer à bon prix (A). Cependant le montant total de la dette menace sa soutenabilité à long terme, cette situation appelant ainsi à un redressement des finances publiques et un retour à solde primaire excédentaire (B)

II/A Malgré le fait que la dette se refinance aujourd'hui à bon prix, son montant excessif menace son caractère soutenable

La dette française bénéficient pour le moment d'un taux moyen d'intérêt (sommes de tous ces titres de dette) relativement bas (1,06%) et d'une maturité proche de 8 ans. Cette situation s'explique du fait que la France a émis la majorité de ces obligations à un moment où les taux étaient relativement bas et où elle bénéficiait d'une offre artificiellement haute, notamment grâce à la politique monétaire non conventionnelle de la BCE (long terme refinancing opération, asset pruchasse programme). Dans le cadre du Pandemic emergency purchasse programme, à partir d'un mécanisme de quantitative easing, celle-ci avait par exemple procéder au rachat massif d'obligations d'état sur le marché secondaire (jusqu'à 120 milliard d'euros par mois) auprès des investisseurs, raréfiant ainsi l'offre, augmentant les prix et baissant les taux d'intérêt.

Si la France a finance ainsi pour l'instant à bas prix grâce à des taux avantageux et une maturité intéressante, le coût de la dette est cependant appeler à augmenter à mesure que les anciens titres

Concours section : EXT-DPIP-2026

Epreuve matière : Composition externe Finances publiques

N° Anonymat : BDLUO179 KG Nombre de pages : 12

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP EXTERNE Session : 2026

Epreuve : Composition Date de l'épreuve : 12/02/26

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

arrivent à échéances et que le refinancement s'effectuera au prix des taux actuels.

A ce titre, la commission des finances du Sénat, dans un rapport dédié à l'évolution de la charge des intérêts de la dette française alertait sur le risque du doublement de cette charge, qui passerait de 35 milliards d'euros à 75 milliards d'euros d'ici 2029. En effet, dans un contexte post inflation la BCE a largement augmenter ces taux directeurs, qui sont passé pour les OAT à 10 ans de 1,5 à 2,7%.

Ce même rapport note que si le spread entre la France et l'Allemagne est relativement faible (55 point), témoignant d'une certaine homogénéité des taux d'intérêts), la France ce distingue par son stock de dette particulièrement élevé, là où l'Allemagne a su le contenir à près de 80% du PIB.

Ainsi, dans la mesure où le taux d'intérêt est assis sur le total du montant de la dette, un rebond des taux d'intérêts serait fortement préjudiciable pour la soutenabilité de la dette publique française. La dissolution de l'assemblée nationale en 2022 avait par exemple conduit à une augmentation du spread France/Allemagne à 88 point, signe que l'instabilité politique est un facteur déterminant vis à vis de la confiance des marchés financiers. Dès lors l'enjeu réside dans le fait que les intérêts de la dette ne deviennent pas une charge supplémentaire qui nécessiterait de réemprunter pour en montant

RIEP - MA 520

toujours plus important, entraînant un augmentation mécanique de la dette en % du PIB, malgrès des efforts de réduction de la dépense.

Les recommandations du rapport sénatoriale préconisent une identification et une diversification des détenteur de la dette française, ainsi que le retour des finances publiques sur une trajectoire positive.

II/B Afin de stabiliser la ratio dette/PIB, le redressement des finances publique doit passer par un retour à un solde primaire excédentaire

Selon une approche Keynésienne, l'équilibre budgétaire n'est pas forcement le résultat d'un équilibre stricte entre les dépenses et les recettes. L'endettement peut-être nécessaire afin de relancer la croissance économique en période de crise, à condition que celui-ci finance des investissements générant de la croissance futur. Le probleme majeur pointé par la Cour des comptes dans le rapport précité est que les déficits français successif ont servi a dépenser des dépenses courante (santé, éducation...) et non des investissements productifs.

Les critères de Maastricht ont ainsi été fixé selon cette approche, un déficit inferieur à 3% du PIB étant censé permettre de stabiliser la dette en % du PIB (solde stabilisateur). Mais cela fait depuis plusieurs années que la France dépasse annuellement ce seuil. Si le PSTAB 2024 donnait un objectif de déficit de 5%, celui ci révisé à la bausse pour la LF 2025 à 5,4%, donnant l'impression d'un pilotage inversé des finances

publiques. L'effort de redressement pour passer sous le seuils des 3% s'élèvent à près de 105 milliards d'euros à l'horizon 2029 et est très faiblement documenté par le gouvernement selon la Cour des comptes.

La cour des comptes indique par ailleurs que l'absence de mécanisme contraignant d'encadrement de la dépense des CT depuis la fin des contrats de Cahors en 2025, (OTDEL est seulement indicatif), ainsi que le risque de dépassement de l'ONDAM (non contraignant élément), ne permettent pas d'inscrire la dette publique sur une trajectoire soutenable.

Ainsi la Cour des comptes préconise le retour à un solde primaire excédentaire de + 1,1 point afin de stabiliser durablement le ratio dette/PI, même en cas de conjoncture défavorable. Les différents scénarios macro économique établit par la Cour montre que même en présence de taux avantageux, en l'absence d'efforts la part de la dette en % du PIB augmentera mécaniquement. Le Programme de stabilité à moyen terme 2025-2029 (PSMT) s'inscrit dans cette logique en prévoyant un retour en solde primaire positif de + 1,8 point d'ici 2030, avec un retour prévu sous la barre des 3% d'ici 2027. Concernant la dette celle-ci devrait s'inscrire sur une pente descendante à partir de 2028

* * *

Finalement, l'endettement public s'avère nécessaire au fonctionnement de la puissance publique, notamment en période de crise. La politique du «quoi qu'il en coûte» lors de la pandémie Covid en offre un exemple saillant. Le recours à l'endettement se doit cependant d'être maîtrisé. La soutenabilité de la dette réside ainsi dans la capacité de l'État à pouvoir stabiliser son niveau d'endettement vis à vis de la richesse produite.

La trajectoire dans laquelle s'inscrit la dette publique française est aujourd'hui de moins en moins soutenable, comme en témoigne l'augmentation continue du ratio dette/PIB depuis 5 ans, alors que la France

n'est pourtant subi de choc conjoncturelle. Cette situation appelle à une maîtrise des finances publique pour la dépense, celle-ci devant être rationalisée de façon à ne pas excéder le niveau de recette et à financer des investissement productifs.